

Uccle, le 06.11.2006

URBANISME

document 5AI-a

ES/AM/

Dominique Dosogne - Architecte

3A -

Rapport au Collège - 1^{er} avis

Demande de permis d'urbanisme n° 16-37628-06
1^{er} avis pour avis conforme du Fonctionnaire délégué avant délivrance

Localisation : Chaussée d'Alsemberg 956

Objet de la demande : le changement d'utilisation d'une maison unifamiliale en 2 appartements

Demandeur : M. François RICOUR
Architecte :
Date de l'accusé de réception : 16.10.2006
Date ultime délivrance permis : 02.01.2007
Date ultime de notification : 15.01.2007

Repérage planologique.

PRAS : zone d'habitation, le long d'un espace structurant

PROCEDURE CoBAT :

article 153 : projet non compris dans un PPAS ou PdL

délai d'instruction : 90 jours

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET AFFECTATIONS

NB : les modifications inhérentes au projet apparaissent en caractère gras

niveau	espaces	Infos de densité	existant	projet	solde
Sous-sol	Duplex 1 : Chambre, salle de bains	Surface du terrain (S)	68 m²		
Rez-de-chaussée	Duplex 1 : Salle à manger, séjour, cuisine,	Surface bâtie h. sol (P)	158	158	idem
1 ^{er} étage	Duplex 2 : séjour, cuisine	Indice P/S	2.33	2.33	idem
2 ^{ème} étage		Emprise au sol (E)	52	52	idem
Combles	Duplex 2 : chambre, salle de bains	Taux d'emprise (E/S)	77%	77%	idem
Typologie de la toiture	À versants	Nombre de logements	1	2	+2
remarques		Nombre de garages	0	0	idem
		Nombre de parkings			idem

Soumis au Collège :

En 1^{er} avis pour avis conforme du Fonctionnaire délégué avant délivrance



COPIE

URBANISME

Administration Régionale de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire
Rue du Progrès, 80 Bte 1

ES/KVR

Objet: Permis d'urbanisme

Dossier n°37628-06

Annexes: 1 permis

RP

1035

BRUXELLES

RECOMMANDEE

Messieurs,

Conformément à l'art. 125 de l'ordonnance du 29 août 1991, organique de la Planification et de l'Urbanisme, nous avons l'honneur de vous faire parvenir un exemplaire du permis d'Urbanisme délivré le 30.01.2007.

à *M. François RICOUR*

domicilié à *1180-UCCLE*

Chaussée d'Alseberg 956

Travaux : *le changement d'utilisation d'une maison unifamiliale en 2 appartements*

Lieu : *Chaussée d'Alseberg 956*

Ce dossier a fait l'objet de votre avis du 11.01.2007.
références 16/AFD/178103.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

l'Echevin de l'Urbanisme,

Le Bourgmestre ff,

COPIE

Frieda THEYS.

COPIE

Marc COOLS.

COPIE

Claude DESMEDT.

Commune d'Uccle – Service de l'Urbanisme

Dossier n° 16-37628 -06

Demandeur : M. François RICOUR

Situation : Chaussée d'Alsemberg 956

Projet d'avis

Considérant que le PRAS situe la demande en zone d'habitation, le long d'un espace structurant ;

Considérant que la demande porte sur le changement d'utilisation d'une maison unifamiliale en 2 appartements ;

Considérant que les spécificités des lieux font apparaître ce qui suit :

- La maison entre mitoyen, de gabarit bel étage +1+T est implantée sur une parcelle traversante entre la chaussée d'Alsemberg et la rue du Coq,
- Les deux constructions voisines sont plus basses,
- Le jardin est de faible taille.

Considérant que le projet :

- Vise la division de la maison en deux duplex de 1 chambre :
 - Le premier duplex se développant entre le sous-sol et le bel étage,
 - Le second duplex se développant entre le 1^{er} étage et les combles,
- Ne modifie ni l'aspect extérieur, ni le volume de la construction.

Considérant que selon l'attestation de propriété la maison et la note explicative, la maison de taille modeste, a été acquise par deux jeunes propriétaires qui souhaitent la diviser en 2 appartements, à leur usage respectif,

Que cette division n'est pas irréversible,

Que le quartier, proche du centre, est bien desservi par les transports en commun,

Avis favorable